Image not found or type unknown

Heberger ma petite soeur de 16- ans est demi qui est au cfa

Par **segueni robert**, le **30/10/2018** à **19:41**

[s][fluo]Bonjour,[/fluo][/s]

J'ai 27 ans, mère d'un enfant de 2 ans, je travaille, je perçois l'APL pour mon logement, je souhaite héberger ma soeur de 16 ans et demi qui est en formation en CFA (une semaine d'école et 3 semaines de travail au magasin MARKET).

Est-ce que j'ai le droit de l'héberger gratuitement le temps de sa formation ? elle perçois un salaire de 340 € par mois. Est-ce que la CAF ne va pas me suprimez mes aides ou autres ?

[s][fluo]Merci d'avance.[/fluo][/s]

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **30/10/2018** à **20:35**

Bonjour
Les formules de politesse sont de mise sur ce site.
Vous avez parfaitement le droit de l'héberger.
Il est obligatoire de notifier ce changement de situation à la CAF et vu le faible revenu de votre soeur, il n'y aura que peu de conséquence sur votre APL.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés